



INSCRIPTION saison 2024-2025

École d'escalade Jeunes

Procédure de réinscription et d'inscription

Ce document s'adresse à tous les parents souhaitant réinscrire leur enfant ou l'inscrire pour la première fois à l'École d'escalade Jeunes du CAF Horizon Vertical.

Il convient de distinguer les **cours**, la **licence** prise auprès de la FFCAM et la **cotisation SAE**.

- [1. Poursuite de l'escalade](#)
- [2. Nouveaux licenciés](#)
- [3. Cotisation SAE](#)
- [4. Description des cours proposés](#)
- [5. Dispositif Pass'Sport \(50 €\)](#)
- [6. Dispositif Pass'Région \(30 €\)](#)
- [7. Assurance](#)
- [8. Questionnaire de santé](#)
- [9. Modalités de paiement](#)
- [10. Organisation des cours](#)

1. Poursuite de l'escalade

Pour les jeunes **déjà licenciés au club la saison 2023-2024**, les responsables légaux reçoivent un mail du club en juin les invitant à se positionner pour la saison prochaine.

Il leur est demandé de :

- répondre au [formulaire en ligne](#) qui fait office de fiche d'inscription **entre le 8 juin et le 21 juin 2024** (bien aller jusqu'à la dernière page du formulaire concernant le règlement et cliquer sur « Envoyer ») ;
- transmettre le paiement correspondant aux cours (voir les rubriques Pass'Sport, Pass'Région et Modalités de paiement ci-dessous) **uniquement par voie postale** à CAF Horizon Vertical, Place de la Libération, 43000 Le-Puy-en-Velay, **avant le 30 juin 2024**.

(Il est possible de déposer le règlement directement dans la boîte du club située dans le hall d'entrée du bâtiment où se trouve la salle de bloc de la Libération, en face du dojo, sous les escaliers.)

Fin août/début septembre, les responsables légaux recevront un mail proposant de **renouveler la licence par Internet**. Les tarifs seront visibles sur le site du club (<http://clubalpinhorizonvertical.fr/>).

La licence doit être **impérativement renouvelée pour le 9 septembre pour accéder aux cours**.

2. Nouveaux licenciés

Pour les jeunes qui **s'inscrivent au club pour la première fois**, remplir la **fiche d'inscription** en y inscrivant les **vœux pour l'enfant**. Le **dossier d'inscription complet** (fiche d'inscription et paiement) devra être amené :

- soit au carrefour des associations, samedi 31 août 2024 entre 10 h et 14 h ;
- soit à la permanence du lundi 2 septembre 2024 entre 18 h et 20h, au 5 rue Francheterre.

Attention : un dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Il sera possible de prendre la licence en ligne fin août/début septembre.

3. Cotisation SAE

Depuis la saison 2023-2024, pour pouvoir ouvrir régulièrement de nouvelles voies et de nouveaux blocs, une **cotisation complémentaire annuelle** est demandée à tous les grimpeurs, jeunes et adultes, en cours et en autonomie. Conformément à la décision qui a été votée lors de la dernière [Assemblée Générale](#), son montant qui était de 50 € pour tous va être adaptée à chaque catégorie de licence pour la saison 2024-2025 (allant de **25 € à 35 €** pour les jeunes jusqu'à 24 ans).

Elle doit être réglée **en ligne en même temps que la licence en cochant la case « SAE cours ou créneaux autonomes »** dans la rubrique « Activités de votre club ».

4. Description des cours proposés

Vous trouverez le descriptif et le tarif des cours proposés pour la saison 2024-2025 dans le tableau ci-après. Par « jeune », on entend tout enfant né entre 2006 et 2017 (catégories allant de U10 à U20).

Les prix indiqués s'entendent pour la saison complète. Le début des cours aura lieu le **lundi 9 septembre 2024** et la fin des cours, vers la mi-juin 2025. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires mais une offre de stages et de sorties à la journée sera faite aux enfants.

Les cours sont répartis sur deux sites : la salle de bloc de la Libération et le mur de Massot. En fin de saison (au cours du mois de juin généralement), les entraîneurs essaient de sortir les enfants des structures artificielles d'escalade et de les emmener sur des sites naturels adaptés à leur niveau, pour découvrir le bloc ou les voies en extérieur. L'organisation de ces sorties nécessite que nous sollicitons l'aide des parents pour véhiculer les jeunes.

A noter que ces sorties ne sont pas possibles pour les cours du mardi et du jeudi encadrés par Florent qui restent en SAE car les cours pour les enfants sont suivis des cours pour les adultes.

Plus d'informations sur le site <http://clubalpinhorizonvertical.fr/>.

Merci d'indiquer sur le [formulaire en ligne](#) le choix du groupe et le souhait du ou des créneaux horaires (bien aller jusqu'à la dernière page concernant le règlement et cliquer sur « Envoyer »).

Attention : seul le paiement valide l'inscription.

Type de cours	Public visé	Tarif	Ce tarif comprend :
Baby	Enfants nés en 2019	120 €	- 1 cours encadré d'1 heure par semaine (principalement en bloc).
Kid	Enfants nés en 2018	120 €	- 1 cours encadré d'1 heure par semaine (principalement en bloc).
Débutant	Tout jeune n'ayant encore jamais pratiqué l'escalade.	130 €	- 1 cours encadré d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison*.
Loisir – 1 cours	Tout jeune ayant déjà une année de pratique derrière lui et souhaitant poursuivre sa pratique à raison d'un cours par semaine	130 €	- 1 cours encadré d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison*.
Loisir – 2 cours	Tout jeune ayant déjà une année de pratique derrière lui et souhaitant poursuivre sa pratique à raison de deux cours par semaine	250 € (soit 125 € le cours)	- 2 cours encadrés d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison*.
Perfectionnement – 1 cours	Tout jeune avec au moins deux ans de pratique derrière lui souhaitant poursuivre sa pratique à raison d'un cours par semaine	130 €	- 1 cours encadré d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison*.
Perfectionnement – 2 cours	Tout jeune avec au moins deux ans de pratique derrière lui souhaitant poursuivre sa pratique à raison de deux cours par semaine	250 € (soit 125 € le cours)	- 2 cours encadrés d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison*.
Compétition – 1 cours**	Tout jeune avec plus d'un an de pratique souhaitant poursuivre sa pratique à raison d'un cours par semaine dans l'objectif de faire des compétitions.	170 €	- 1 cours encadré d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison* ; - la licence FFME nécessaire pour participer aux compétitions ; - l'inscription jusqu'à 4 compétitions départementales durant l'année et l'encadrement pendant ces compétitions***.
	Pour les jeunes inscrits à la SSJV ou à la CHAEs souhaitant suivre un cours Compétition supplémentaire.	150 €	- 1 cours encadré d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison* ; - la licence FFME nécessaire pour participer aux compétitions ; - l'inscription jusqu'à 7 compétitions durant l'année et l'encadrement pendant ces compétitions***.
Compétition – 2 cours**	Tout jeune avec plus d'un an de pratique souhaitant poursuivre sa pratique à raison de deux cours par semaine dans l'objectif de faire des compétitions.	320 € (soit 160 € le cours)	- 2 cours encadrés d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison* ; - la licence FFME nécessaire pour participer aux compétitions ; - l'inscription jusqu'à 7 compétitions durant l'année et l'encadrement pendant ces compétitions***.
Compétition – 3 cours**	Tout jeune avec plus d'un an de pratique souhaitant poursuivre sa pratique à raison de trois cours par semaine dans l'objectif de faire des compétitions.	450 € (soit 150 € le cours)	- 3 cours d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison* ; - la licence FFME nécessaire pour participer aux compétitions ; - l'inscription jusqu'à 7 compétitions durant l'année et l'encadrement pendant ces compétitions***.

Section Sportive Jules Vallès, SSJV	Pour les collégiens ayant passé avec succès les tests de sélection du collège. Voir le site Internet du collège pour plus d'informations.	240 €	- 2 cours encadrés d'1 heure 30 par semaine sur le temps scolaire ; - des sorties sur site naturel.
Classe à Horaires Aménagés, CHAEs, au lycée Roche Arnaud	Pour les lycéens inscrits au lycée Charles et Adrien Dupuy qui prennent l'option Escalade. Voir le site Internet du lycée pour plus d'informations.	240 €	- 2 cours encadrés d'1 heure par semaine sur le temps scolaire ; - le transport entre le lycée et le stade Massot/la salle de bloc de la Libération ; - 1 sortie de fin d'année sur site naturel.
École d'Aventure	Pour les jeunes âgés de 12 à 18 ans désirant découvrir les activités de moyenne montagne dans l'esprit club alpin au fil des saisons (sentier en forêt, falaise équipée ou non, VTT, terrain enneigé, cascade de glace, canyon ...). Activités proposées les week-ends. (Possibilité de choisir plusieurs cycles avec 2 cycles : -10 €, 5 cycles : -40 €...) Pour tout renseignement contacter : Sébastien MESSAGER (06 83 44 92 51) ou Jean Christophe LACHAT (06 73 00 43 22).	80 €	- cycle Grandes voies (3 après-midis + 2 journées) du 15 septembre au 15 octobre
		30 €	- cycle Orientation trail (3 après-midis) du 11 novembre au 25 novembre
		60 €	- cycle Montagne enneigée (4 après-midis +1 journée) du 13 janvier au 10 février + 2 jours en stage refuge haute montagne fin juin/début juillet (Cofinancement ANS-PSF)
		30 €	- cycle VTT Trail (4 après-midis) du 16 mars au 24 avril
		70 €	- cycle Canyon et initiation escalade traditionnelle (1 après-midi + 3 journées) du 25 mai au 15 juin
		150 €	- cycle Rando itinérante (5 jours) fin juin/début juillet
		360 €	- tous les cycles
Sorties en falaise du samedi	Tout jeune pratiquant en loisir, perfectionnement ou compétition souhaitant sortir des SAE pour aller sur des sites naturels.	50 €	- au moins 3 sorties pour aller grimper en extérieur les samedis après-midi (<i>planning des sorties à venir</i>).
Option « Découverte de la compétition »	Tout jeune de U10 à U14 pratiquant en débutant, loisir ou perfectionnement souhaitant découvrir la compétition au niveau départemental au cours de l'année.	10 € par compétition**	<i>Les modalités d'inscription à cette option seront définies au cours de la saison prochaine.</i>

* Hormis pour les cours du mardi et du jeudi encadrés par Florent, et le cours Compétition du mercredi encadré par Sébastien.

** Le créneau Compet3 du mercredi après-midi est réservé aux compétiteurs désirant s'entraîner trois fois par semaine. Il s'agit d'un cours davantage orienté musculation et souplesse que les autres cours Compétition.

*** Pour information, pour une compétition de niveau départemental, le club paye une inscription comprise entre 12 et 15 €, et pour une compétition de niveau régional, le club paye une inscription comprise entre 18 et 25 €.

5. Dispositif Pass'Sport (50 €)

Validité : jusqu'au 31 décembre 2024

Le Pass'Sport du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 s'adressera aux jeunes qui sont :

- nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018, et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ;
- nés entre le 1^{er} juin 2004 et le 31 décembre 2018, et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008, et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés ;
- étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024-2025.

Une déduction de 50 € est appliquée lors de l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant, prouvant son éligibilité au Pass'Sport. Ce code est transmis par le ministère des Sports à la famille. En l'absence du code, un chèque de caution de 50 € est demandé si vous pensez être éligible au dispositif.

6. Dispositif Pass'Région (30 €)

Validité : 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025

Cette aide s'adresse aux jeunes inscrits :

- en lycée public ou privé sous contrat ;
- en maison familiale rurale ;
- en école de production ;
- dans un centre de formation d'apprentis ou dans un organisme de formation par apprentissage ;
- dans un établissement de formations sanitaires et sociales ;
- dans une mission locale ;
- dans une école de la deuxième chance,
- dans un institut médico-éducatif, un institut médico-professionnel ou un institut d'éducation motrice ;
- au CNED.

Le Pass'Région donne droit à **30 € pour une licence sportive annuelle** parmi plus de 80 disciplines sportives.

Cette aide est portée à **60 €** pour :

- les jeunes en situation de handicap ;
- les jeunes pratiquant une activité physique adaptée (en cas d'affection de longue durée) ;
- les filles pratiquant une activité de self défense.

Vous devez nous transmettre votre **numéro de carte** et le **code d'utilisation à 4 chiffres de votre carte** pour utiliser l'avantage auprès du club. En l'absence de ces éléments, un **chèque de caution de 30 € est demandé.**

7. Assurance

Voir la notice Assurance FFCAM sur le site <https://www.ffcam.fr/assurance.html>

L'assurance Responsabilité Civile et Défense-Recours est obligatoire et incluse dans le prix de la licence. Des assurances complémentaires de type Individuelle Accident sont proposées.

8. Questionnaire de santé

Il n'est plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence d'une fédération sportive : c'est valable pour tous les types de pratiques, loisir ou compétitive.

Le certificat médical, pour les mineurs, est remplacé par un [questionnaire de santé jeune](#) à remplir.

- Réponse NON à toutes les questions : un responsable légal atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative et le jeune n'a pas besoin de produire un certificat médical pour prendre sa licence.
- Réponse OUI à au moins l'une des questions : le jeune est tenu à un examen médical et doit produire un certificat de non-contre-indication à la pratique sportive pour prendre sa licence. Il convient de veiller à ce que le médecin ajoute la mention « y compris en compétition » pour pouvoir participer aux compétitions.

9. Modalités de paiement

Il convient de distinguer d'une part, le paiement des cours et d'autre part, le paiement de la cotisation SAE et de la licence FFCAM.

- Le paiement correspondant aux **cours** doit être transmis uniquement par voie postale à CAF Horizon Vertical, Place de la Libération, 43000 Le-Puy-en-Velay, **avant le 30 juin 2024**. (Il est possible de déposer le règlement directement dans la boîte du club située dans le hall d'entrée du bâtiment où se trouve la salle de bloc de la Libération, en face du dojo, sous les escaliers.)

Moyens de paiement acceptés : chèques, chèques-vacances, chèques loisirs-jeunes (ville du Puy).

Le cas échéant, déduire le montant du Pass'Sport, et/ou du Pass'Région, et faire des chèques de caution.

Merci d'indiquer le prénom et le nom de l'enfant pour qui vous réglez les cours, et le type de cours sur lequel vous l'avez inscrit.

Remarque : Les chèques de règlement ne seront débités qu'à partir du mois de septembre (possibilité de règlement en plusieurs fois, jusqu'à 3 chèques).

- Le paiement de la **licence FFCAM** et de la **cotisation SAE** doit être fait **en ligne** fin août/début septembre.

Pour la cotisation SAE, il convient de cocher la case « SAE cours ou créneaux autonomes » dans la rubrique « Activités de votre club ».

10. Organisation des cours

	lundi		mardi		mercredi			jeudi		vendredi		samedi		dimanche	
	Libération	Massot	Libération	Massot	Libération	Massot		Libération	Massot	Libération	Massot	Libération	Massot	Libération	Massot
9h-9h30							9h-9h30								
9h30							9h30								
10h					Baby 2019 F	Scolaires	10h								
10h30							10h30								
11h					Kid 2018 F		11h								
11h30							11h30	CHAEs RA F (à Massot)							
12h	Adultes débutant S	Autonomes		Autonomes			12h		Autonomes		Autonomes				
12h30							12h30								
13h							13h								
13h30							13h30								
14h							14h								
14h30					Compét 3 Toutes cat S		14h30								
15h							15h								
15h30							15h30								
16h							16h								
16h30			SSS JV S		Débutant U10 U12 F	Débutant U10 U12 S	16h30		SSS JV F	CHAEs RA F					
17h							17h								
17h30							17h30								
18h	Déb/Loisir/Perf U12 U14 U16 J.Phi		17h45 Compétition U10 U12 U14 S	Loisir/Perf U10 U12 F	Débutant U14 U16 U18 S	Débutant U14 U16 U18 F	18h		Loisir/perf U10 U12 U14 F	Perf U10 U12 U14 F	Compétition U10 U12 U14 S				
18h30							18h30								
19h							19h								
19h30							19h30								
20h					Adultes Inter F	Déb/Loisir/Perf U14 à U20 R	20h		Loisir/perf U16 U18 U20 F	Perf U16, U18, U20 F	Compétition U16 U18 U20 S				
20h30	Autonomes	Autonomes					20h30	Autonomes							
21h							21h		20h45 Adultes Perf+ F						
21h30				Adultes Inter F		Autonomes	21h30				Autonomes				
22h							22h								
22h30-23h							22h30-23h								

↔ = permutation régulière entre les 2 SAE

Encadrants = F: Florent ; J Phi : Jean-Philippe ; R: Robert ; S: Sébastien

Pour 2024/2025 (âge en 2025) :

U8 : 6 et 7 ans
Baby né en 2019
Kid né en 2018

U10 (microbes) : 8 et 9 ans
nés en 2017 et 2016

U12 (poussins) : 10 et 11 ans
nés en 2015 et 2014

U14 (benjamins) : 12 et 13 ans
nés en 2013 et 2012

U16 (minimes) : 14 et 15 ans
nés en 2011 et 2010

U18 (cadets) : 16 et 17 ans
nés en 2009 et 2008

U20 (juniors) : 18 et 19 ans
nés en 2007 et 2006